

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1977)

Heft: 400

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER

Menaces sur les enseignants et l'enseignement : préparer la riposte

L'enlisement, la détérioration des projets et des expériences éducatifs en Suisse romande (voir les derniers numéros de DP) ? La presse de droite ne s'en préoccupe plus; son siège est fait; et fleurissent les plans pour l'avenir... Tel est notamment le propos d'un article de la « Neue Zürcher Zeitung » intitulé « La Suisse : un temps d'arrêt intermédiaire » (NZZ, 1976/No. 179, signé B. M.), largement diffusé dans sa traduction anglaise par le Conseil de l'Europe.

La stagnation helvétique — qui engendre la résignation des intéressés — se manifeste selon l'auteur par le refus des nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation; par l'arrêt des expériences de Bâle-Ville et de Dulliken; par le manque d'enthousiasme à Berne et à Zurich au sujet de nouvelles expériences; par l'inefficacité de la coordination intercantionale, etc. Il l'explique par les singularités nationales (diversités, fédéralisme et autres arguments classiques).

Mais surtout, l'auteur propose trois mesures générales aux enseignants à qui, de toute évidence, cet article est destiné. A savoir :

1. Les enseignants suisses devraient moins s'inspirer des exemples étrangers — l'article cite la République fédérale allemande — et davantage apprécier l'héritage de notre expérience nationale accumulée dans le passé. Comme quoi, il n'y a pas seulement Schwarzenbach qui est xénophobe sur les bords de la Limmat !

2. Les enseignants devraient apprendre à demander *moins*, à être plus *patients*, à se laisser moins enthousiasmer par des idées « marxistes » comme celle de « la société éducative », nouveau cheval de Troie du gauchisme. Après la pédagogie du pas de l'oie recommandée par le philosophe

aux armées, c'est le garde-à-vous-fixe dans les bataillons pédagogiques !

3. Et le mot d'ordre tombe tel un couperet : « les enseignants doivent apprendre à se restreindre » («learn to restraint»). Sinon, nous savons maintenant que la droite n'hésitera pas à monter des cabales, à diffamer, à exiger l'expulsion des récalcitrants...

Face à de telles attaques, la gauche, certes, réagit. Les syndicats ont opposé un front unitaire contre les attaques des enseignants directement visés. Même le Tribunal fédéral, à propos de l'affaire Steiner dans le canton de Zurich, stigmatise « certaines pratiques des autorités comme indignes d'un Etat de droit et problématiques sur le plan du droit ».

Mais est-il suffisant de défendre des individus attaqués au mépris du droit ? De réagir de cas en cas ? Ne faut-il pas poser les questions de fond et élaborer une riposte plus systématique ? Nous le croyons indispensable car cette lutte pour l'expression, pour le droit à la critique et à l'opposition sera longue. Par-delà cette solidarité spontanée et généreuse des représentants des ouvriers et des fonctionnaires avec les travailleurs intellectuels, ne devrions-nous pas demander aux syndicats et aux associations professionnelles comme aux institutions d'enseignement d'entreprendre les démarches suivantes :

1. Examiner jusqu'à quel point le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux ont appliqué la *Recommandation sur le statut des enseignants* élaborée par l'OIT, l'UNESCO et le BIE. L'exemple récent du recours au Tribunal européen contre une disposition du Code pénal militaire montre que nous pouvons nous appuyer sur certains instruments internationaux. Ne pourrait-on pas tenir compte de cette Recommandation dans la nouvelle version des articles constitutionnels sur l'éducation qui est cuisinée quelque part dans le labyrinthe fédéral ?

2. Dans les cas récents, les autorités ont essayé de légitimer leurs actions au nom de principes

aussi discutables que « la loyauté des fonctionnaires à l'égard de l'Etat »; « la neutralité politique des enseignants »; « le respect des institutions, de la tradition et de la patrie » etc... Ces principes ont-ils une base juridique ? constitutionnelle ? Ne privent-ils pas en fait toute une série de citoyens des libertés les plus élémentaires ? Et pas seulement pour les enseignants, mais aussi pour les agents de l'ordre, pour les journalistes, pour les travailleurs de la Radiodiffusion et la Télévision, bref pour un ensemble important de fonctionnaires. Dès lors, ne faudrait-il pas mener une lutte intersectorielle et intersyndicale pour clarifier ces points ?

3. Dans la plupart des administrations et des institutions de nos Etats, le droit de recours est compliqué. L'instance de recours est très élevée, trop haute pour être concernée par de « petits » problèmes qui sont énormes pour les intéressés. Ne faudrait-il pas revoir systématiquement ces procédures et ces instances de recours ?

4. Enfin contre la stagnation, la résignation mais surtout l'intimidation systématique de certains milieux et d'une partie importante de la presse, ne faut-il pas reprendre l'initiative en tenant compte assurément de la situation économique et financière difficile et de la réaction politique ?

Ainsi il est regrettable qu'après le dernier congrès du Parti socialiste suisse, où la discussion du programme en matière d'éducation a montré comment elle pouvait attirer des jeunes, augmenter la participation des femmes, intéresser tous les militants, plus rien ne se dise, ni ne se fasse. Certes, sur le plan cantonal certains partis préparent une riposte, comme le Parti socialiste genevois avec *Jalons II*, mais le comité directeur du Parti socialiste suisse, les militants, les sections, les syndicats d'enseignants ne devraient-ils pas organiser un vaste rassemblement qui permette enfin de sortir de cette impasse qui ne sert qu'à la droite et limitera le rôle d'enseignant à celui d'un chien de garde ?

Pierre Furter